



ARRÊTÉ n° 2023/C03

**PORTANT REINSCRIPTION SUR
LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE**

**AUXILIAIRE DE SOINS
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE
(Catégorie C)
Spécialité « Aide-soignant »**

SESSION 2020

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2020/C003 du 11 février 2020 portant ouverture du concours externe d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans la spécialité aide-soignant au titre de l'année 2020,

Vu l'arrêté modificatif du Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n° 2020/C006 du 10 avril 2020 portant ouverture du concours externe d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans la spécialité aide-soignant au titre de l'année 2020,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne du 26 août 2020 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Aide-soignant »,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne du 26 août 2020 portant composition du jury de la session 2020 du concours externe d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Aide-soignant »,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 16 novembre 2020 fixant la liste des candidats admis au concours,

AR Prefecture¹

086-288600232-20231129-ARRETE2023_C03-AR
Reçu le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits pour une quatrième année, à compter du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 31 novembre 2024, sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe, après réussite au concours externe organisé au titre de la session 2020, **23 lauréats** dont les noms suivent :

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
BEAU	Séverine
BELPALME	Samuel
BERTRANET	Morgane
BIGO	Maëva
BODIN	Sabine
BOUNOLLEAU	Brigitte
CERQUEIRA DE AMORIM	Cila
CHAUVEAU	Laurence
CLUZAN	Julie
COQUET	Thierry
DAVID	Glawdys
HARO	Béatrice
JAMIN	Caroline
LEBON	Justine
LEBRANCHU	Vanessa
MARBOEUF	Nicole
MILLAN	Céline
MORAND	Aurélie
MOUHICA	Fabien
MOUQUET	Justine
REBUISSON	Philippe
RODRIGUEZ	Haingoharisoa
SUPERVIELLE	Mickaël

Nombre de lauréats : 23

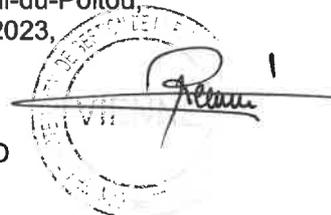
Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Vienne.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 28 novembre 2023.

Le Président

Edouard RENAUD



AR Prefecture²

086-288600232-20231129-ARRETE2023_C03-AR
Reçu le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023